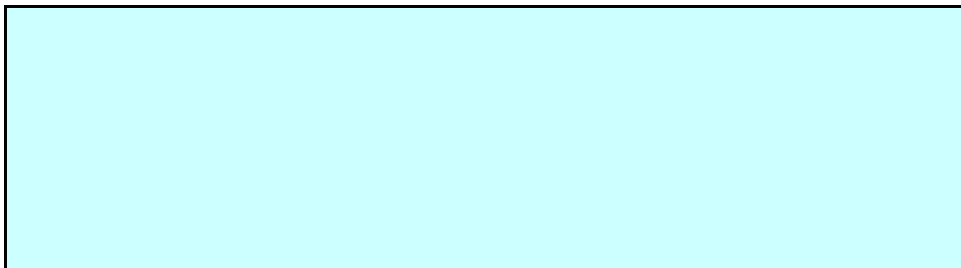


ENQUÊTE SUR LES FERMES, JUILLET 2003

Québec, Ontario, Colombie-Britannique (sud de Peace River)



CONFIDENTIEL une fois rempli

SQC/AGR-450-60063

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Le but de la présente enquête est de recueillir des renseignements sur les grain(e)s que vous avez en stock, sur les terres ensemencées ainsi que les superficies en foin et en pâturage.
La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont incorrects ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional		
NA 1				
	Nom de famille	Téléphone		
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.R.	Case postale	Numéro et nom de la rue	
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village ou l'endroit que le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			

SECTION A**GRAIN(E)S EN ENTREPÔT**

Les questions suivantes portent sur les grain(e)s en entrepôt dans votre ferme le 31 juillet 2003

☞ **Inclure:** - les grain(e)s récolté(e)s en 2002 ou avant
- les grain(e)s acheté(e)s comme fourrage ou comme semence qui ne sont pas des produits de marques commerciales
- les grain(e)s qui appartiennent à quelqu'un d'autre mais qui sont entreposé(e)s dans votre ferme.

☞ **Exclure:** - les aliments préparés, de marques commerciales (moulée/ration fourragère), que le répondant a achetés pour les animaux (ex. aliments pour animaux achetés d'un magasin local d'aliments du bétail).
- les grain(e)s que le répondant possède mais qu'il entrepose dans un autre endroit à l'extérieur de sa ferme (par exemple: dans un élevateur, dans une autre ferme, bon de stockage, entreposage en copropriété).

IMPORTANT: L'avoine, l'orge et le maïs sont souvent récoltés comme fourrage. Toute récolte faite pour le fourrage ne devrait pas compter comme "grain(e)s en entrepôt". Si la culture n'a pas été récoltée pour le grain ou si elle a été récoltée comme fourrage pour nourrir les animaux **ne pas** l'inscrire comme "grain(e)s en entrepôt".

1) Aviez-vous ou prévoyez-vous avoir des grain(e)s en entrepôt dans votre ferme le 31 juillet 2003?

OUI

NON (ALLEZ À LA SECTION B.)

2) Quel(le)s grain(e)s aviez-vous ou prévoyez-vous avoir en entrepôt dans votre ferme?

Avoine

Canola ou colza

Orge

Blé d'hiver

Céréales mélangées

Seigle

Blé de printemps

Maïs-grain

Soya

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3) Quelle était ou quelle sera la quantité?

(entreposée dans votre ferme le 31 juillet 2003)

	Code	Quantité en entrepôt	Unité de mesure						Autres
			bois.	tm	ti	kg	lb	cwt	
a) Avoine	508		1	2	3	4	5	6	
b) Blé d'hiver (voir Québec 1)	506		1	2	3	4	5	6	
c) Blé de printemps (voir Québec 2)	503		1	2	3	4	5	6	
d) Canola ou colza	515		1	2	3	4	5	6	
e) Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	513		1	2	3	4	5	6	
f) Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré)	516		1	2	3	4	5	6	
Quel est le taux d'humidité? →	983	<input type="text"/>							
(voir Québec 3)									
g) Orge	509		1	2	3	4	5	6	
h) Seigle (d'automne et/ou de printemps)	582		1	2	3	4	5	6	
i) Soya	528		1	2	3	4	5	6	

(SI RÉPONDANT DU QUÉBEC ET LA CULTURE = BLÉ D'HIVER, BLÉ DE PRINTEMPS ET/OU MAÏS-GRAIN, ALLEZ À LA SECTION CI-DESSOUS). SINON ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION B.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

1. Quel pourcentage de votre blé d'hiver en entrepôt est destiné à la consommation humaine?
2. Quel pourcentage de votre blé de printemps en entrepôt est destiné à la consommation humaine?
3. Quel pourcentage de votre maïs-grain en entrepôt est destiné à la vente?

Code	%
606	<input type="text"/>
972	<input type="text"/>
900	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION B.)

SECTION B**BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE**

Les questions suivantes porteront sur **TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES**

☒ **Inclure:** - les superficies louées des autres, les superficies en culture, les boisés, les superficies incultes, les pâturages et les terres de la couronne ou du domaine public servant à l'agriculture.

☒ **Exclure:** - les superficies louées à d'autres, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

1) Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne de 2002?

OUI NON (ALLEZ À LA SECTION C.)

2) Quelle(s) culture(s) avez-vous semée(s)?

Blé d'hiver Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3) Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne avez-vous ensemencée?

(à l'automne de 2002)

Culture	Code	Superficie ensemencée	ac	ha	arp
a) Blé d'hiver	106	<input type="text"/>	1	2	3
b) Seigle d'automne	112	<input type="text"/>	1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

4) Quelle superficie de blé d'hiver ou de seigle d'automne avez-vous récoltée ou prévoyez-vous récolter pour le grain?

Culture	Code	Superficie récoltée	ac	ha	arp
c) Blé d'hiver (voir Québec 1)	706	<input type="text"/>	1	2	3
d) Seigle d'automne	712	<input type="text"/>	1	2	3

(SI RÉPONDANT DU QUÉBEC ET CULTURE = BLÉ D'HIVER, ALLEZ À LA SECTION DU QUÉBEC CI-DESSOUS, SINON ALLEZ À LA QUESTION 5.)

5) Quel rendement avez-vous obtenu ou prévoyez-vous obtenir de la superficie en blé d'hiver ou en seigle d'automne récoltée pour le grain?

Culture	Code	Rendement prévu	UDM
e) Blé d'hiver	306	<input type="text"/>	<input type="text"/>
f) Seigle d'automne	312	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA SECTION C.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

1. Quel pourcentage de votre blé d'hiver récolté pour le grain est destiné à la consommation humaine?

Code	%
097	<input type="text"/>

(ALLEZ À LA SECTION B, QUESTION 5.)

SECTION C SUPERFICIES ENSEMENCÉES

1) Avez-vous fait des grandes cultures en 2003?

OUI NON (ALLEZ À LA SECTION D.)

2) Quelle(s) grande(s) culture(s) avez-vous faite(s)?

 Avoine Céréales mélangées Seigle de printemps Blé de printemps Maïs-grain Soya Canola ou colza Orge Autres grandes cultures

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3) Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie récoltée ou que vous prévoyez récolter pour le grain. Inscrivez aussi votre rendement ou production totale obtenu(e) ou que vous prévoyez obtenir des cultures choisies à la question C2.

	Code	Superficie ensemencée	Code	Superficie récoltée	UDM			Code	Rendement prévu	UDM 1 à 19
					ac	ha	arp			
a) Avoine	208		708		1	2	3	308		
b) Blé de printemps (voir Québec 1)	203		703		1	2	3	303		
c) Canola ou colza	215		715		1	2	3	315		
d) Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213		713		1	2	3	313		
e) Maïs-grain (inclure maïs de semence et exclure maïs sucré)	216		716		1	2	3	316		
<i>Quel est le taux d'humidité?</i>										
	<input type="text" value="987"/>									
f) Orge	209		709		1	2	3	309		
g) Seigle de printemps	210		710		1	2	3	310		
h) Soya	228		728		1	2	3	328		
i) Autres grandes cultures	225				1	2	3			
j) Total des superficies ensemencées (somme de 3a à 3i)					1	2	3			

(SI RÉPONDANT DU QUÉBEC ET CULTURE=BLÉ DE PRINTEMPS, ALLEZ À LA SECTION CI-DESSOUS, SINON ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION D.)

QUÉBEC

Répondants du Québec seulement

1. Quel pourcentage de votre blé de printemps récolté est destiné à la consommation humaine?

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA SECTION D.)

Code	%
603	<input type="text"/>

UNITÉ DE MESURE (UDM)

SUPERFICIE		RENDEMENT						PRODUCTION TOTALE	
		Boisseaux (BOIS.)	Kilogrammes (KG)	Tonnes métriques (TM)	Tonnes impériales (TI)	Livres (LBS)	Quintaux (CWT)		
1	ACRES							BOIS.	19 - 1 (19)
2	HECTARES	1	2	3	4	5	6	TM	19 - 2 (21)
3	ARPENTS	7	8	9	10	11	12	TI	19 - 3 (22)
								KG	19 - 4 (20)
								LBS	19 - 5 (23)
								CWT	19 - 6 (24)
		13	14	15	16	17	18		
								HECTARES	
								ARPENTS	

SECTION D FOIN ET GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

☒ Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure: Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées vertes et qui serviront à nourrir les animaux.

☒ Autres sortes de foin

Inclure: Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées vertes et qui serviront à nourrir les animaux.

☒ Graines (semences) de plantes fourragères

Inclure: Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, de l'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure: Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1) Avez-vous du foin ou des graines (semences) de plantes fourragères en 2003?

OUI NON (ALLEZ À LA SECTION E.)

2) Quelle(s) culture(s) avez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Graines (semences) de plantes fourragères
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

FOIN

3) Quelle est votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne en 2003? (exclure les superficies en sous-semis)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
Luzerne et mélanges de luzerne	249		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

4) Quelle est votre superficie totale des autres sortes de foin en 2003?

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
Autres sortes de foin	256		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SÉLECTIONNÉE. SI C'EST LA DERNIÈRE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

GRAINES (SEMENCES) DE PLANTES FOURRAGÈRES

5) Quelle est votre superficie totale des graines (semences) de plantes fourragères en 2003?

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
Graines (semences) de plantes fourragères	247		1	2	3

6) Total des superficies de foin et de graines (semences) de plantes fourragères (somme de D3 à D5)

			1	2	3
--	--	--	---	---	---

(ALLEZ À LA SECTION E.)

SECTION E**AUTRES SUPERFICIES DE LA FERME****≠ Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage:**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage et qui a été améliorée dans les dernières années par la culture, l'ensemencement, le drainage, l'irrigation, du fertilisant, le contrôle des mauvaises herbes ou brousse.

Ne pas inclure: - les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les graines (semences) fourragères, les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

≠ Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage:

Les pâturages ou pacages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies, les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

Ne pas inclure: - les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative ou les réserves de pacage.

≠ Autres terres:

- la superficie occupée par la ferme: les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins
- les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture
- les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées
- les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourbiers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation
- terre en jachère: terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour laisser l'humidité du sol se refaire, ainsi que pour le contrôle des mauvaises herbes
- nouvelles terres enfouies: terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite
- terre en repos: terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou pour un but agricole l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année
- fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël, gazon.

En 2003, quelle est votre superficie totale de terre améliorée pour le pâturage ou le pacage, terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage et autres terres?

Utilité des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Terre améliorée pour le pâturage ou le pacage	222		1	2	3
2. Terre non améliorée pour le pâturage ou le pacage	237		1	2	3
3. Autres terres	241		1	2	3
4. Total des autres superficies (somme de E1 à E3)			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION F.)

SECTION F**SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME**

Quelle sera la superficie totale de vos terres exploitées en 2003?

Utilité des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Superficie totale de la ferme			1	2	3
2. Somme de B4c + B4d + 3j + D6 + E4	201		1	2	3
3. Différence de F1 et F2 (F1 - F2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION G.)

